

Procès de Georges Bensoussan : "Leur objectif est d'interdire de penser"

écrit par Christine Tasin | 29 janvier 2017



En complément de nos articles sur [le dernier livre](#) de Bensoussan, sur son [procès](#) et sur l'ignoble [Sifaoui](#) qui a témoigné contre lui, ce compte-rendu de son procès sur Marianne.

La comparution le 25 janvier devant la 17ème chambre correctionnelle de l'historien Georges Bensoussan, pour « provocation à la haine raciale », à la suite de la dénonciation du *Collectif contre l'islamophobie en France* et de plusieurs associations antiracistes, s'est transformée en procès idéologique. **Compte-rendu d'audience.**

De quoi le procès fait à Georges Bensoussan est-il le nom ? L'expression, usée jusqu'à la corde, est pourtant la seule qui convienne. L'audience du 25 janvier 2017 devant la 17ème chambre correctionnelle a duré douze heures et ce fut long comme un jour injuste. Un jour dont l'on retiendra la date, tristement, à l'heure future où nos enfants tenteront de comprendre quels faits, obscurs ou spectaculaires, quelles compromissions, silencieuses ou tonitruantes, nous auront conduits à cette catastrophe : l'agonie de la lucidité et la criminalisation du courage dans notre pays.

L'historien, responsable éditorial du mémorial de la Shoah, auteur de nombreux ouvrages, était, rappelons-le, poursuivi par le Parquet « pour provocation à la

haine raciale » sur dénonciation du Collectif contre l'islamophobie en France. En cause : des propos tenus lors de l'émission *Répliques*, sur France Culture, où il évoquait l'antisémitisme dans les familles arabes [en reprenant un constat du sociologue français d'origine algérienne Smain Laacher](#). Ce dernier s'était prétendu diffamé puis avait retiré sa plainte. Difficile en effet pour Laacher de nier avoir dit devant les caméras : « *Cet antisémitisme, il est déjà déposé dans l'espace domestique. Il est quasi naturellement déposé sur la langue, déposé dans la langue... Des parents à leurs enfants, quand ils veulent les réprimander, il suffit de les traiter de juifs. Bon. Mais ça, toutes les familles arabes le savent. C'est une hypocrisie monumentale de ne pas voir que cet antisémitisme, il est d'abord domestique* ». Georges Bensoussan, en s'y référant, avait usé métaphoriquement de l'expression « *l'antisémitisme, on le tète avec le lait de sa mère* ».

CE « DEUX POIDS, DEUX MESURES » PLANAIT DANS L'AIR RARÉFIÉ DE LA 17E CHAMBRE DU PALAIS DE JUSTICE DE PARIS. Ce sein, qu'on ne saurait voir, a déclenché toutes les fureurs. Apparemment, les choses sont bien différentes quand l'antisémitisme arabe est dénoncé par un sociologue issu de cette culture et quand la citation est reprise par un historien d'origine juive comme l'a souligné douloureusement Georges Bensoussan dans une de ses interventions. Dans le premier cas, on refuse d'écouter Laacher, puis on le somme officieusement de revenir sur ses propos. Dans le second cas, Bensoussan est trainé devant les tribunaux par la justice de son pays puisque **Le Parquet avait choisi d'attaquer**. Ce « deux poids, deux mesures » planait dans l'air raréfié de la 17ème chambre du Palais de Justice de Paris.

Un étrange témoin

Le CCIF, représenté par Lila Charef, étroitement voilée, était appuyé par une pléiade d'associations antiracistes, Licra, Mrap, SOS racisme, la Ligue des droits de l'Homme. La Licra avait trouvé un témoin à charge surprenant en la personne de Mohamed Sifaoui. Ce dernier, qui a si souvent écrit dans nos colonnes, se retrouvait ainsi sur le même banc que le CCIF dont on pensait que le journaliste, menacé de mort par les islamistes, ne partageait pas vraiment les options. Sifaoui écrivait en effet du CCIF, le 6 juillet 2015, que cette « *prétendue association antiraciste avait beaucoup de mal à condamner l'antisémitisme* ». De son côté, en juin 2015, le CCIF traitait Sifaoui de « *chantre de la haine* ». Comment ces adversaires irréductibles se sont-ils ligüés contre Georges Bensoussan ? Sans doute un de ces retournements de l'histoire qui n'augurent rien de bon pour le respect des faits. « *Le déni de réalité est un cancer* », écrit

Elisabeth Badinter dans sa préface à l'ouvrage collectif, *La France soumise* coordonné par l'historien (Albin Michel)

Nous y voilà, effectivement. Georges Bensoussan, sommé de s'expliquer sur ses propos mais aussi sur ses travaux, rappelle qu'il travaille depuis un quart de siècle sur les mécanismes conduisant à la haine de l'autre. Il s'est penché, notamment, sur la condition juive en pays d'Islam. Il cite l'expression, si proche de la sienne à *Répliques*, utilisée en 1965 dans la revue *les Temps modernes* par l'auteur marocain Saïd Ghallab. Sous le titre *Les juifs vont en enfer*, Ghallab écrivait alors : « ... la pire insulte qu'un Marocain puisse faire à un autre, c'est de le traiter de juif, c'est avec ce lait haineux que nous avons grandi... ». Plus de cinquante ans après, en France, toutes les enquêtes réalisées sur l'antisémitisme [par le think tank Fondapol](#), comme les témoignages multiples recueillis par les enseignants depuis la parution des *Territoires perdus de la République* **attestent une emprise grandissante des préjugés chez les jeunes de culture musulmane**. Si l'on y ajoute les fameux 28% de partisans de la suprématie de la charia sur les lois françaises dénombrés dans la dernière enquête de l'[Institut Montaigne](#) (enquête dirigée par Hakim el Karoui), il y a de quoi s'inquiéter.

« EST-CE MOI QUI DOIS ME TROUVER DEVANT CE TRIBUNAL AUJOURD'HUI ? » Sur la toile de fond des attentats, des crimes de Mohamed Merah à ceux de l'Hypercacher (sans oublier l'enlèvement et l'assassinat du jeune Ilan Halimi, en 2004, dont le caractère antisémite avait été honteusement nié) **les juifs ont peur**. Les élèves juifs fuient les écoles et les lycées publics des quartiers dits « sensibles ». Bensoussan, qui se définit lui-même comme « un enfant de l'école publique », souligne qu'**ils n'en sont pas partis en masse par choix mais pour d'impérieuses raisons de sécurité**. Les écoles juives dans lesquelles certains ont été inscrits **ne sont-elles pas gardées par l'armée** ? Ce qui arrache ce cri à l'historien : « *Est-ce moi qui dois me trouver devant ce tribunal aujourd'hui ? N'est-ce pas l'antisémitisme qui nous a conduits à la situation actuelle qui devrait être jugé ?* »

« Une dérive judiciaire »

Cette inversion du réel s'inscrit au cœur du témoignage d'Alain Finkielkraut. « **Les associations antiracistes ne luttent plus contre le racisme, s'insurge l'académicien, leur objectif est d'interdire de penser, il s'agit de soustraire la réalité à l'investigation et les musulmans à la critique**. Je suis étonné d'être

ici : car la question n'est pas de savoir si Georges Bensoussan s'est rendu coupable : la question, c'est de savoir s'il dit vrai ! » Et Finkielkraut poursuit :

« Si le tribunal cède à cette intimidation, ce sera à la fois une catastrophe intellectuelle et une catastrophe morale... Si on refuse de voir la réalité et si on incrimine ceux qui s'efforcent de la penser, on n'a plus aucune chance d'échapper à la division et à la montée de la haine ! »

En dénonçant « une dérive judiciaire », le philosophe cite des témoignages sur les « insultes antisémites et antifrançaises ». Du coup, l'avocat du Collectif contre l'islamophobie en France le menace de « réserver » ses propos, allusion à une procédure judiciaire dont il pourrait relever. « Ah, je suis donc moi aussi sous surveillance ! » s'exclame Finkielkraut.

Cet échange donne le ton d'un procès qui, d'heure en heure, se fait plus tendu. Ainsi se vérifie la phrase de Jean-Paul Sartre : « *L'antisémitisme n'est pas une pensée, c'est une passion.* »

La déposition de Mohamed Sifaoui, extrêmement violente à l'encontre de Georges Bensoussan, alourdit encore l'atmosphère. D'un côté, le journaliste si engagé contre l'islamisme reconnaît qu'au cours de ses reportages dans le monde arabe, il **a « rencontré partout de l'antisémitisme, personne ne nie non plus qu'il y a un antisémitisme endémique dans la communauté musulmane en France »**. Où est donc la différence de propos qui l'amène à fustiger Bensoussan ? C'est que, de l'autre côté, Sifaoui s'indigne : « *Bensoussan détricote tous les moments positifs entre juifs et arabes. N'est-il pas en train d'écrire une histoire qui peut servir à des milieux douteux ? C'est un destructeur des ponts entre juifs et arabes.* » En s'attardant sur la fameuse métaphore de « *l'antisémitisme tété au sein* », il évoque même « **un biberon empli d'un lait fabriqué en Israël !** ». Une heure plus tard, l'avocat du CCIF lancera à l'historien : « **Les juifs ne tuent pas d'Arabes ? Et en Palestine ?** » L'inversion des faits ne suffit donc pas ! **Sifaoui comme le CCIF, adversaires d'hier mais peut-être pas de demain, se coalisent pour convoquer l'ombre du conflit israélo-palestinien sous les plafonds bleu-or de la 17ème chambre.**

« On ne peut pas parler de racisme quand on évoque la transmission culturelle »

Le témoignage de la philosophe Elisabeth de Fontenay, toujours vigilante et précise,

allège un peu l'ambiance. Elle aussi « *accepte mal qu'un chercheur qui fait état d'études de terrain soit poursuivi* ». Et souligne à l'intention des accusateurs de l'historien : « *On ne peut pas parler de racisme quand on évoque la transmission culturelle* ».

En face, la sociologue Nacira Guénif, témoin cité par l'accusation, se fendra d'une longue analyse, véritable morceau d'anthologie, qui consiste à prendre le contrepied de la réalité. A la présidente du tribunal, Fabienne Siredey-Garnier, qui lui demande de réagir aux propos de Smain Laacher, elle répond par une esquive et entreprend de décortiquer l'insulte arabe « *espèce de juif !* » Des « explications » fournies par l'éminente universitaire, il ressort qu'en disant l'insulte « *on ne pense pas ce qu'on veut dire* », qu'il s'agit « *d'une expression figée passée dans le langage courant* ». **Bref une insulte antisémite en arabe n'est pas... antisémite.**

UNE INSULTE ANTISÉMITE EN ARABE NE SERAIT PAS... ANTISÉMITE. Suivra un dernier et obscur témoignage de Michèle Sibony, enseignante retraitée, par ailleurs animatrice d'une « Union juive française pour la paix » qui, en se drapant dans la cape de la bonne moralité identitaire, s'enlise dans la phraséologie la plus ossifiée pour flatter l'islamisme. Devant le tribunal, elle va manier l'injure en accusant Bensoussan de « *discours digne d'un Drumont* » (Edouard Drumont, antidreyfusard, était un célèbre idéologue antisémite du début du XXème siècle). Nous sommes toujours à des années-nuits du réel et de la clarté intellectuelle.

« **Pour la première fois de ma vie j'ai eu la tentation de l'exil** »

Il y aura heureusement l'intervention d'Yves Ternon, historien qui salue « *Georges Bensoussan, le lanceur d'alerte* », puis la lettre de soutien adressée d'Algérie par le grand écrivain Boualem Sansal, et lue par la présidente :

« *Les propos reprochés ne sont en rien un acte d'islamophobie... (...) J'ai moi-même dénoncé cette culture de la haine inculquée dans les familles arabes à leurs enfants, haine contre le juif, le chrétien, l'homosexuel...* »

Boualem Sansal ose ensuite écrire : « *Dire que l'antisémitisme relève de la culture, c'est simplement répéter ce qui est écrit dans le Coran et enseigné à la mosquée* ».

Suivront les plaidoiries des associations, aussi creuses que leurs accusations, puis celle, incisive et brillante, de Me Michel Laval, avocat de Georges Bensoussan. **Le**

réquisitoire de la Procureure sera à l'image du procès, intégralement idéologique.

« *Ce soir, Madame la présidente, conclura Georges Bensoussan, dans le silence de la nuit qui s'est abattue sur le Palais de justice, pour la première fois de ma vie j'ai eu la tentation de l'exil.* »

C'était un jour dans la vie de la justice française. Jugement le 7 mars.

<http://www.marianne.net/proces-georges-bensoussan-leur-objectif-est-interdire-penser-100249457.html>